



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/12/Add.1
27 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-cinquième session
Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. Le Gouvernement de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)) a demandé qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).
2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué et en accord avec le Président du SBI, cette question est inscrite, en tant que point 15, à l'ordre du jour provisoire supplémentaire présenté ci-après.

* Le présent document est soumis après les délais du fait du moment choisi par le Gouvernement de Tuvalu pour présenter sa communication au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-cinquième session du SBI, proposé après consultation du Président, est le suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - b) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2004.
4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Fourniture d'un appui financier et technique.
5. Mécanisme financier (Convention):
 - a) Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - b) Troisième examen du mécanisme financier;
 - c) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - d) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
6. Mécanisme financier (Protocole de Kyoto): Fonds pour l'adaptation.
7. Article 6 de la Convention.
8. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
9. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.

11. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
12. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
13. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
15. Mesures à prendre pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des petits États insulaires en développement conformément au paragraphe 4 et à l'alinéa *a* du paragraphe 8 de l'article 4, ainsi qu'à d'autres articles pertinents de la Convention.
16. Questions diverses:
 - a) Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence;
 - b) Autres questions.
17. Rapport de la session.

III. Annotations à l'ordre du jour provisoire supplémentaire

15. Mesures à prendre pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des petits États insulaires en développement conformément au paragraphe 4 et à l'alinéa *a* du paragraphe 8 de l'article 4, ainsi qu'à d'autres articles pertinents de la Convention

4. *Rappel:* Dans une communication datée du 6 septembre 2005, le Gouvernement de Tuvalu, agissant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, a demandé au secrétariat d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du SBI. Dans sa demande, le Gouvernement de Tuvalu a signalé que l'inscription de ce point à l'ordre du jour aurait pour objet de permettre un débat plus ciblé sur les besoins spécifiques des petits États insulaires en développement en ce qui concerne les effets néfastes des changements climatiques et d'étudier les mesures permettant de répondre à ces besoins. Dans sa demande, il a également fait observer que les débats et conclusions de la réunion internationale d'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Maurice en 2004, pourraient être utiles aux fins de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

5. *Mesures à prendre:* Le SBI sera invité à examiner cette question en séance plénière et à arrêter les mesures qui s'imposent.
